



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-Huit le seize octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le huit octobre se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 6 du Conseil de Communauté du 26 juin 2018 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, M. Patrick BAILY (arrivé au point 12), Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

Était excusé : Michel SCHIBI

Absent avec procuration : Gérard GUERDER à Michel PAQUET

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel

Était excusé : Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole,



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

OCTOBRE		2018		
Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	17/10/2018	18 h 30	Commission attribution des places en multi-accueils communautaires	Petite salle de réunion
Jeudi	18/10/2018	17 h 30	Commission Politique sociale-compétence sociale <i>1. A.T.A.V – demande de subvention pour l'exercice 2018</i> <i>2. Permanence des services sociaux du CD 57 à la Maison Communautaire – projet de convention</i> <i>3. Divers</i>	Petite salle de réunion
				Salon à l'Envers

Mardi	23/10/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	24/10/2018	18 h 00	Commission Politique Tourisme - Relations transfrontalières	Petite salle de réunion
Mardi	30/10/2017	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion

NOVEMBRE 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Lundi	05/11/2018	17 h 30	Commission Politique Sport-Loisirs	Petite salle de réunion
Mardi	06/11/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	07/11/2018	14 h 00	Comité de pilotage - dispositif ACE	Petite salle de réunion
		15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
		18 h 00	Réunion conjointe des Commissions « Politique Culture - Patrimoine » et « Politique Tourisme - Relations Transfrontalières » 1. <i>Etat d'avancement du projet Pavillon d'Accueil</i> 2. <i>Point sur la réhabilitation du Pavillon des Officiers</i> 3. <i>Point général sur le projet Citadelle :</i> - <i>séquençage du projet de valorisation</i> - <i>travaux de conservation à venir</i> 4. <i>Divers</i>	Salle du conseil
Jeudi	08/11/2018	09 h 00	Assemblée Générale de l'Association Nord Moselle+	Zoufftgen
Lundi	12/11/2018	18 h 30	Commission Politique de l'Environnement - Elaboration du PCAET	Petite salle de réunion
Mardi	13/11/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2018

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2018.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Pôle Enfance - Multi-accueil « les Lutins du Château »

Par décision n° 3 en date du 27 octobre 2015, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^e classe affecté au multi-accueil « les Lutins du Château » à Rodemack.

L'agent recruté pour occuper ce poste n'ayant à ce jour pas obtenu le concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale, et compte tenu de sa manière de servir, il convient de le nommer stagiaire sur un grade de recrutement direct.

Il est à noter que cet agent continuera d'exercer les missions d'auxiliaire de puériculture au regard des conditions d'effectifs définies par la Protection Maternelle et Infantile.

En cas de réussite au concours, l'agent serait nommé sur le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe (ancien auxiliaire de puériculture de 1^e classe).

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 29 octobre 2018, un poste d'adjoint d'animation à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer à compter de cette même date, le poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^e classe précédemment créé par le Bureau communautaire en date du 27 octobre 2015.

Pôle Enfance - Multiaccueil « Les Lucioles »

Pour renforcer les effectifs de la structure, il est nécessaire de pérenniser un poste de catégorie C, recruté jusqu'à présent, sur des contrats à durée déterminée.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} novembre 2018, un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer, à cette même date, le poste d'auxiliaire de puériculture de 1^e classe à temps complet créé par décision n° 3 du Bureau communautaire du 11 décembre 2012.

Pôle Environnement

Par décision n° 3 en date du 26 août 2014, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste d'adjoint technique de 1^e classe affecté au service Environnement à Hettange-Grande.

L'agent recruté pour occuper ce poste ayant obtenu le concours de rédacteur territorial, et compte tenu de sa manière de servir, il convient de le nommer sur ce grade.

Il est à noter que l'agent nommé continuera d'exercer les missions d'ambassadeur du tri.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} octobre 2018, un poste de rédacteur à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^e classe précédemment créé par le Bureau communautaire en date du 26 août 2014.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Personnel communautaire - Instauration du travail à temps partiel : complément

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 3 du 28 juin 2005, instaurant le travail à temps partiel aux taux de 50 %, 80 % ou 90 % pour les personnels de catégorie A, B et C,

Vu la décision n° 1 du Bureau communautaire du 27 avril 2010 instaurant le temps de travail à temps partiel au taux de 60 % pour les personnels de catégorie A, B et C,

Vu la décision n° 5 du Bureau communautaire du 14 décembre 2010 instaurant le temps de travail à temps partiel au taux de 70 % pour les personnels de la catégorie A, B et C,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 septembre 2018, sur la création d'un temps partiel à 61.43 %,

Conformément au décret n° 2004-717 en date du 29 juillet 2004, relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction Publique Territoriale, il appartient à l'autorité territoriale de se prononcer individuellement sur l'octroi d'un temps partiel, et il revient à l'organe délibérant de déterminer les mesures générales applicables à l'exercice du temps partiel.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'instaurer, à compter du 1^{er} octobre 2018, le travail à temps partiel au taux de 61,43 % pour les personnels de catégorie A, B et C,
- d'organiser le service à temps partiel sur une durée hebdomadaire.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : VIC - Communes de Entringe et de Kanfen - Lot n° 1 ERA- rues de la Sapinière/Mine - rue Sainte-Barbe - TF - Commune de Entringe : rue du Tennis TF - Communes de Entringe et de Kanfen : rues de la Sapinière et de la Mine - TO - Commune de Kanfen : Rue Sainte Barbe - Marché n°1842 EREE - Avenant n° 1 avec l'entreprise CITEOS à 57970 Basse-Ham

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 6 juillet 2018, passé en procédure d'appel d'offres ouvert avec l'entreprise CITEOS à 57970 BASSE-HAM.

L'avenant est passé pour les motifs ci-dessous.

La rue de la Sapinière/Mine est découpée en deux parties administratives. Un côté de la rue est situé sur le ban communal de Entringe et l'autre sur celui de Kanfen.

Des dossiers de demandes de subvention ont été établis par les services techniques de la CCCE pour chaque commune.

Les communes ont demandé une répartition 50/50 des travaux. Le devis global a donc été établi en conséquence pour chaque dossier de demande de subvention et partagé en deux.

Lors de la réalisation du dossier de consultation transmis aux entreprises, et suite aux demandes successives des communes concernant les travaux, une partie des quantités a été omise dans le devis global. Aussi, certaines quantités ont été ajoutées.

L'ensemble des modifications apportées au marché par l'avenant n° 1 est chiffré à + 46.210,40 € H.T.

Pour rappel, le montant du marché initial est porté de 309.192,00 € H.T. (trois cent neuf mille cent quatre-vingt-douze euros) à 355.402,40 € H.T. (trois cent cinquante-cinq mille quatre cent deux euros et quarante centimes), soit une augmentation de + 14,95 %.

Ce montant ne tient pas compte de l'application éventuelle des dispositions de l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 1.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorables de la Commission de « Suivi des travaux de voirie, bâtiments et enfouissement de réseaux » lors des réunions de chantier et de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 octobre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché VIC - Communes de Entringe et de Kanfen - Lot n°1 ERA - rues du Tennis et rue de la Sapinière / Mine - rue Sainte-Barbe - TF - Commune de Entringe : rue du Tennis - TF - Communes de Entringe et de Kanfen : rues de la Sapinière et de la Mine - TO - Commune de Kanfen : rue Sainte Barbe - Marché n° 1842 EREE passé avec l'entreprise CITEOS à 57970 Basse-Ham,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Projet de valorisation de la Citadelle à Rodemack - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 4

Le présent rapport concerne l'avenant n° 4 au marché signé le 10 mars 2010 sous le n° 1002CIRP, notifié le 16 mars 2010 pour un montant prévisionnel de 954 287,00 € HT et passé après procédure de concours restreint entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et le groupement 2BDM Sarl / HARMATAN Sarl / PENA et PENA Sarl / 8'18 / Yannick LABART / Sarl B3E / Georges CHIRRE - B.E.C.G. / Entreprise BARTHES B.E. BOIS / ECOHAL.

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire du 6 décembre 2011 validant le budget de l'Avant Projet Détaillé (APD) pour un montant de 14 M€,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 26 juin 2012 validant l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la fixation du prix d'objectif et portant le montant du marché à 1 601 257,67 € HT,

Vu la décision du Président n° 2014-38 du 2 juin 2014 validant l'avenant n° 2 actant une minoration de la phase PRO du cotraitant paysagiste et portant le montant du marché à 1 575 553,52 € HT,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 27 mars 2018 validant l'avenant n° 3 actant une augmentation de la phase APD et portant le montant du marché à 1 603 553,52 € HT,

Dans le cadre du programme de valorisation de la Citadelle, la CCCE souhaite construire un pavillon d'accueil situé à l'entrée sud du site dans lequel s'installera l'Office de Tourisme communautaire.

Il est nécessaire de réaliser des travaux d'accompagnement concomitants pour réaliser ce projet. Ces travaux supplémentaires ont fait l'objet de l'avenant n° 3.

Le permis de construire modifiant la structure et la configuration de l'accueil (passant de 2 à 1 niveau) prend un temps supplémentaire d'étude significatif, car de nouvelles prestations sont à intégrer telles que :

- l'étude de deux nouvelles esquisses, basées sur le projet initial,
- la présentation des nouvelles esquisses à l'architecte des bâtiments de France,
- la vérification des conformités ERP sécurité incendie et Accessibilité PMR (rendez-vous éventuel avec le SDIS57 et le service accessibilité de la DDT),
- la mise à jour de tous les plans, niveau APD en lien avec les bureaux d'études,
- la mise à jour de l'estimatif niveau APD,
- l'élaboration de l'ensemble des pièces du permis de construire modificatif, y compris la rédaction des notices descriptives et pré-remplissage du formulaire Cerfa,
- l'édition, l'impression des exemplaires nécessaires à l'instruction du permis de construire modificatif.

Ces prestations induisent un coût supplémentaire de 20 150 € HT décomposé comme suit :

- 11 250 € HT pour le chef de projet,
- 5 400 € HT pour l'assistant chef de projet,
- 3 500 € HT pour l'économiste.

Ce coût supplémentaire nécessite la passation d'un avenant n° 4 avec le groupement de maîtrise d'œuvre.

Le montant du marché est porté de 1 603 553,52 € H.T. (un million six cent trois mille cinq cent cinquante-trois euros et cinquante-deux centimes hors taxe) à 1 623 703,52 € H.T. (un million six cent vingt-trois mille sept cent trois euros et cinquante-deux centimes hors taxe), soit une augmentation de 20 150,00 € H.T. ou + 1,26 %).

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 4.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la valorisation du site de la Citadelle de Rodemack avec le groupement ci-dessus dont le mandataire est le cabinet 2BDM,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : Attribution du marché de curage des avaloirs dans les communes de la CCCE

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur le curage des avaloirs dans les communes de la CCCE pour la période 2018-2022.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 juillet 2018 au Journal d'Annonces Légales « Le Républicain Lorrain », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 20 août 2018 à 12 h 00.

Un avis d'appel public à la concurrence rectificatif a été publié le 14 août 2018 au Journal d'Annonces Légales « Le Républicain Lorrain », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 18 septembre 2018 à 12 h 00.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et se termine au 30 septembre 2019. Il est reconductible tacitement trois fois maximum, par période de un an.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 10 octobre 2018.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, le marché a été attribué par la CAO à l'entreprise MALEZIEUX, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, et ce pour un montant de 140 321,00 € HT sur la base du Détail Quantitatif Estimatif Témoin.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 10 octobre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation du marché de curage des avaloirs dans les communes de la CCCE avec l'entreprise MALEZIEUX à 57146 WOIPPY,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

8. Objet : Acceptation d'une indemnité de sinistre

La Compagnie d'Assurances CREDIT MUTUEL propose de rembourser à la Communauté de Communes la somme de 916.00 € TTC suite au sinistre survenu le 19 juillet 2016 dans le restaurant La Petite Carcassonne correspondant au montant des travaux de réfection des sanitaires.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter l'indemnité de remboursement de l'assurance CREDIT MUTUEL s'élevant à 916.00 € TTC,
- d'imputer cette somme à l'article 7788 du budget de la Petite Carcassonne de l'exercice en cours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

9. Objet : Filières Bois - Prix de vente

Dans le cadre de sa politique « Protection de l'Environnement », la CCCE a décidé la mise en place de la valorisation d'une « filière Bois » à partir de la matière première récupérée en déchetterie.

Cette première décision a été suivie d'une volonté d'étendre à une échelle plus importante la production de plaquettes bois pour alimenter, en plus de la chaufferie existante de Zoufftgen, les futures chaufferies de la piscine communautaire à Breistroff-la-Grande et de la Commune de Cattenom.

A cet effet, une étude PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) Bois a été réalisée par la Communauté des Communes Forestières (COFOR). Elle a conclu à la possibilité d'autosuffisance en exploitation locale du bois.

Un hangar à plaquettes a été construit et achevé en septembre 2018. Pour compléter les besoins de stockage, une partie du hangar EMC2 à Entrange a été louée à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le prix de vente des plaquettes produites doit désormais être acté.

Le prix est déterminé par plusieurs critères à savoir :

- l'amortissement du matériel (broyeur et fendeurs),
- la main d'œuvre pour le tronçonnage, fendage et broyage,
- le coût du stockage (amortissement du hangar),
- le coût du transport :
 - le transport ampirol, distance aller-retour entre les chaufferies et le CTE,
 - le temps de transport, comprenant le chargement et le déchargement,
- le coût du camion au km (2 € le km).

La Commission propose le prix de vente des plaquettes de bois produit par la CCCE et livrées, à 24 € la tonne avec un taux d'humidité à 25 %.

Elle propose également aux communes et aux particuliers qui le désirent de récupérer leurs bois de diamètre supérieur à 8 cm gracieusement.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » en date du 30 août 2018,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de fixer le prix de vente des plaquettes de bois produites par la CCCE et livrées, à 24 € la tonne avec un taux d'humidité à 25 %,
- de proposer aux communes et aux particuliers qui le désirent de récupérer leurs bois de diamètre supérieur à 8 cm gracieusement.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

10. Objet : Subventions communautaires 2018 au titre des manifestations sportives d'intérêt communautaire : Roussy Bike Club : épreuves de VTT Trial et XCEliminator à Roussy-le-Village

Le Roussy Bike Club a sollicité la CCCE pour l'octroi d'une subvention communautaire dans le cadre de l'organisation des épreuves de VTT Trial et XCEliminator incluses dans les Championnat Grand-Est de VTT 2018, pour les catégories « Poussins » à « Cadets ». Cette compétition s'est déroulée sur le ban de la Commune de Roussy-le-Village le 27 mai 2018.

Après consultation du dossier de demande de subvention du Roussy Bike Club, les membres de la Commission réunis en séance le 9 avril 2018, ont estimé que le budget prévisionnel était très élevé pour une compétition de niveau régional. Pour rappel, la subvention communautaire sollicitée par l'association, estimée à 5 000 €, représentait 50 % du montant global de 10 000 €. Sur proposition de la Commission « Politique Sport-

Loisirs », le Bureau communautaire du 15 mai 2018 a décidé d'octroyer une subvention globale de 3 000 €, répartie comme suit :

- une 1^e tranche de subvention de 1 500 € destinée à permettre l'organisation de la compétition ;
- un solde de 1 500 € versé ultérieurement, sous réserve de rencontrer le Président du club pour affiner le budget global de cette manifestation sportive et présentation du bilan financier de cette manifestation sportive.

Le Président de l'association Roussy Bike Club a été reçu par le Vice-Président en charge de la Commission « Politique Sport-Loisirs » et la chargée de mission le 23 avril 2018. Un second budget a été présenté par le club dont le montant, toujours estimé à 5 000 €, représentait cette fois 30 % du montant global de 15 000 €.

Par courrier du 22 août 2018, le Roussy Bike Club a adressé à la CCCE le bilan financier de cette manifestation sportive. Le bilan, présenté déficitaire pour un montant de 1 517,22 €, comporte la somme de 9 966,72 € en dépenses et la somme de 8 449,5 € en recettes. La 1^e tranche de 1 500 € représentant la subvention communautaire est intégrée au bilan présenté par l'association.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 8 octobre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une 2^e tranche d'un montant de 1 500 € au Roussy Bike, représentant le solde de la subvention communautaire au titre de cette manifestation sportive reconnue d'intérêt communautaire.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention pour l'Open CCCE - Crédit Mutuel organisé par le Tennis Club de Hettange-Grande

Par courrier reçu le 17 septembre 2018, le Tennis Club de Hettange-Grande sollicite une subvention communautaire pour l'organisation de son tournoi annuel qui se déroulera du 20 octobre au 18 novembre 2018. Aujourd'hui, ce tournoi est devenu l'un des événements majeurs du circuit tennistique du Grand-Est (1^{er} grand tournoi en salle de la saison hivernale). Pour preuve, 297 compétiteurs (228 Hommes et 69 Dames) ont participé à l'édition 2017 de ce tournoi d'envergure.

Cette compétition a atteint un haut niveau, tant sur l'aspect du plateau sportif que sur l'accueil des joueurs et du public. Etaient présents sur les tableaux de l'édition 2017 :

- Alice Bacquié chez les Dames (N°50 française et N° 530 sur le circuit international féminin ITF),
- Hugo Schott chez les Hommes (N°95 français et N° 1107 sur le circuit international masculin ATP),
- plusieurs tennismen représentant le Luxembourg en Coupe Davis et évoluant sur des tournois de niveau ATP250 à l'étranger (niveau identique au tournoi Moselle Open).

Pour rappel, le TC Hettange-Grande est doté, depuis 2016, de nouvelles surfaces de jeu en Green-Set® d'une part et d'un nouvel éclairage LED de dernière génération d'autre part. Ces infrastructures sont propices à l'accueil de joueurs nationaux et internationaux dans le cadre du tournoi « Open CCCE-Crédit Mutuel ».

Fort des précédentes éditions de cette manifestation sportive organisée sur 4 semaines consécutives, le TC Hettange-Grande souhaite reconduire, pour 2018, l'accueil de joueuses et joueurs en prenant en charge des nuitées d'hôtel, les déplacements entre ces hôtels et les surfaces de compétition ainsi que certains repas des compétiteurs. De plus, et à l'instar de la précédente édition, le TC Hettange-Grande sollicite des juges arbitres qualifiés de niveau national (A2, voire A1) étant donné le niveau de pratique sportive et le classement des compétiteurs.

Le budget prévisionnel révisé et présenté par le Tennis Club de Hettange-Grande pour l'organisation de ce tournoi « Open CCCE-Crédit Mutuel » s'élève à 29 250 €. La CCCE est sollicitée à hauteur de 8 500 € représentant 29 % du budget prévisionnel.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 8 octobre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention de 8 500 € à l'association sportive « Tennis Club de Hettange-Grande » au titre des projets de clubs pour l'organisation de « l'Open CCCE - Crédit Mutuel - édition 2018 »,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat CCCE/Club pour cette manifestation sportive reconnue d'intérêt communautaire,**
- **de verser la subvention en 2 tranches (1er acompte de 70 % soit un montant de 5 950 € à la signature de la convention, puis solde représentant un montant de 2 550 € après présentation du bilan financier de la manifestation sportive).**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

12. Objet : Football en salle - Proposition commerciale de l'espace Soccer Arena

Pour rappel, les clubs de football présents sur le territoire communautaire, notamment l'Entente Sportive de Roussy-Zoufftgen et l'Entente Sportive de Boust Breistroff sollicitent la mise à disposition d'une salle d'entraînement pour les équipes jeunes depuis plusieurs saisons. En effet, les différents clubs de football accueillant des jeunes licenciés au sein de leur club s'accordent sur les difficultés de proposer des entraînements en extérieur aux plus jeunes pendant la période hivernale.

A ce jour, les gymnases ne peuvent recevoir ce type de pratique sportive et les élus communautaires sont en phase de réflexion concernant l'aménagement et la gestion des équipements sportifs sur le territoire. Aussi et dans la perspective d'apporter un soutien aux clubs de football du territoire potentiellement demandeurs d'une surface de pratique de football indoor et à la demande du Président, un devis a été sollicité auprès de l'espace Soccer Arena, équipement sportif spécialisé disposant de plusieurs terrains de football couverts. La proposition commerciale d'un montant total H.T. de 18 683,46 € a été réalisée

sur la base d'une location de plusieurs terrains du 1er novembre 2018 au 15 mars 2019, dont les créneaux seraient réservés comme suit :

- lundis de 18 h 30 à 21 h 30 pour 2 grands terrains ;
- mercredis de 14 h 00 à 18 h 00 pour 1 grand et 1 petit terrain.

Après avis de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 8 octobre 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de se positionner sur la proposition commerciale susmentionnée,
- de réserver les terrains de football de la société Soccer Arena pour les plus jeunes licenciés des clubs de football du territoire demandeurs sur la base des plages horaires nécessaires et correspondant aux besoins des clubs,
- de décider qu'aucun transport de ces enfants vers l'espace Soccer Arena ne sera pris en charge par la CCCE,
- de régler la facture correspondant aux créneaux loués pour la saison 2018/2019.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

La séance est levée à 18 h 45.

Le Président,
Michel PAQUET

